

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 AOUT 2021
N°76/2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE TRENTE AOUT

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 13 août 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, salle du conseil, sous la Présidence de M. Francis DIETRICH, Maire.

PRESENTS : ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., DEUTSCH F., DIBON C., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G

PROCURATION : CHAUMONT L. à ABRAHAM-MOREL A.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Angeline ABRAHAM-MOREL est nommée secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**INSCRIPTION DE LA COMMUNE DE CHAMP SUR DRAC DANS LE
DISPOSITIF NATIONAL DE PROMOTION DE LA CULTURE « PASS
CULTURE »**

Le ministère de la Culture a créé, à compter de cette année, le dispositif « pass culture ». Doté d'un crédit pour les jeunes âgés de 18 ans, le *pass Culture* est un outil visant à les encourager à développer leur goût pour la culture et à diversifier leurs expériences artistiques.

Il se présente sous la forme d'une application mobile géolocalisée, qui répond aux pratiques sociales et de consommation des nouvelles générations. Il fait le pari de construire un accès privilégié à ces nouveaux publics, pour leur proposer les parcours culturels les plus variés.

En signant la convention, la ville s'engage à proposer ses offres culturelles et artistiques sur le pass Culture dans le but d'en faciliter l'accès aux jeunes inscrits.

Madame Évelyne Ducès, Adjointe aux services à la population et à la culture, propose de rejoindre ce dispositif, qui s'inscrit dans les objectifs de la politique culturelle chenillard, en autorisant le maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Champ-sur-Drac et la société pass Culture.

LE CONSEIL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Champ-sur-Drac et la société pass Culture pour la mise en place du pass culture à compter de la prochaine saison culturelle.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 31 août 2021

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

